



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ACADEMIE DE CRETEIL

**ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
PRIVES**

5 février 2016



I – Bilan de la rentrée 2015



Démographie



Les effectifs du 1er degré sous contrat

Département	Effectif 2014	Variation prévue 2015	Effectif 2015	Variation réalisée 2015
Seine-et-Marne	6 995	+ 42	7 178	+ 183
Seine-Saint-Denis	8 842	+ 229	9 226	+ 384
Val-de-Marne	10 722	- 201	10 591	- 131
Total Académie	26 559	+ 70	26 995	+ 436

Les effectifs du 2nd degré sous contrat

	Constat 2014	Variation Prévue 2015	Constat 2015	Variation constatée
Collège	30 276	- 521	30 524	+ 248
Voie professionnelle	4 214	- 29	4 143	- 76
Voie générale et technologique	15 531	+ 344	15 892	+ 361
Total second degré	50 026	- 206	50 559	+ 533
Total post bac	1 863	+ 65	1 910	+ 47
Ensemble	51 889	- 141	52 469	+ 580

Les effectifs du 2nd degré sous contrat par niveau

	Constat 2014	Variation Prévue 2015	Constat 2015	Variation constatée
6^{ème} hors SEGPA	7 717	- 27	7 856	+ 139
5^{ème} hors SEGPA	7 505	- 190	7 674	+ 169
4^{ème} hors SEGPA	7 643	- 111	7 555	- 88
3^{ème} hors SEGPA	7 613	+ 194	7 608	- 5
2^{nde} GT	5 821	+ 183	5 939	+ 118
1^{ère} GT	4 922	- 51	5 207	+ 285
Terminale GT	4 788	+ 178	4 746	- 42
BTS 1^{ère} année	884	+ 57	949	+ 65



EXAMENS



Le DNB

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Δ 2014/15
Seine et Marne	97,6 %	98,0 %	98,9 %	+ 0,9
Seine Saint-Denis	97,7 %	97,9 %	97,6 %	- 0,3
Val de Marne	98,4 %	98,4 %	98,8 %	+ 0,4
Académie	97,9 %	98,1 %	98,4 %	+ 0,3



LE CAP

Diplôme	Spécialités	Taux 2014	Taux 2015	Δ 2014/15
CAP	Production	78,4 %	88,6 %	+ 10,2
	Services	84,6 %	84,0 %	- 0,6



Baccalauréat session 2015

Chiffres clés

❖ Voie générale 87,7 % : + 0,2 point / 2014

national + 0,6 point / 2014

❖ Voie technologique 89,7 % : + 0,7 point / 2014

national = / 2014

❖ Voie professionnelle 73,3 % : - 1,5 point / 2014

national - 1,6 point / 2014

Source : DEPP (national), SIEC (Ile-de-France)

Candidats du public et du privé, tous statuts. Résultats provisoires session de juin

Les résultats au baccalauréat

	Séries	Taux 2014	Taux 2015	Δ académie
Bac général	L	97,5 %	95,2 %	- 2,3
	ES	97,6 %	98,2 %	+ 0,6
	S	98,5 %	98,0 %	- 0,5
Bac technologique	Hôtellerie	100 %	90,9 %	- 9,1
	ST2S	95,4 %	97,3 %	+ 1,9
	STMG	97,1 %	97,1 %	=
	STD2A	97,1 %	100 %	+ 2,9
	STI2D	98,5 %	97,4 %	- 1,1
	STL	95,8 %	97,3 %	+ 1,5
Bac Professionnel	production	90,5 %	92,1 %	+ 1,6
	services	91,7 %	91,0 %	- 0,7

Les résultats au baccalauréat Seine-et-Marne

	Séries	Taux 2014	Taux 2015	Δ académie
Bac général	L	95,4 %	94,0 %	- 1,4
	ES	96,3 %	96,5 %	+ 0,2
	S	98,7 %	98,9 %	+ 0,2
Bac technologique	Hôtellerie	100 %	90,9 %	- 9,1
	ST2S	97,0 %	96,6 %	- 0,4
	STMG	98,9 %	98,7 %	- 0,2
	ST2A	----	----	
	STI2D	100 %	100 %	=
	STL	100 %	100 %	=
Bac Professionnel	production	98,3 %	96,3 %	- 2,0
	services	92,3 %	91,6 %	-0,7

Les résultats au baccalauréat Seine-Saint-Denis

	Séries	Taux 2014	Taux 2015	Δ académie
Bac général	L	98,6 %	97,2 %	- 1,4
	ES	98,5 %	99,4 %	+ 0,9
	S	98,5 %	96,7 %	- 1,8
Bac technologique	Hôtellerie	----	----	
	ST2S	93,2 %	100 %	+ 6,8
	STMG	95,7 %	97,9 %	+ 2,2
	ST2A	100 %	100 %	=
	STI2D	96,9 %	97,9 %	+ 1,0
	STL	----	----	
Bac Professionnel	production	87,7 %	92,1 %	+ 4,4
	services	91,0 %	91,4 %	+ 0,4

Les résultats au baccalauréat Val-de-Marne

	Séries	Taux 2014	Taux 2015	Δ académie
Bac général	L	99,1 %	94,1 %	- 5,0
	ES	98,0 %	99,0 %	+ 1,0
	S	98,3 %	98,4 %	=
Bac technologique	Hôtellerie	----	----	
	ST2S	94,7 %	96,1 %	+ 1,4
	STMG	97,0 %	95,2 %	- 1,8
	ST2A	95,5 %	100 %	+ 4,5
	STI2D	100 %	94,2 %	-5,8
	STL	94,3 %	96,1 %	+1,8
Bac Professionnel	production	89,2 %	88,7 %	- 0,5
	services	92,3 %	89,9 %	- 2,4



Les BTS

Spécialités	Taux 2014	Taux 2015	Δ 2014/15
Production	81,8 %	81,7 %	- 0,1
Services	80,7 %	78,6 %	- 2,1
Ensemble	81,0 %	79,3 %	- 1,7



Des éléments d'analyse

Catégories sociales des élèves

Répartition des élèves selon la catégorie sociale par type et statut de l'établissement

	PRIVE					PUBLIC				
	FAVORISE +	FAVORISE	MOYENNE	DEFAVORISE	NON RENSEIGNE	FAVORISE +	FAVORISE	MOYENNE	DEFAVORISE	NON RENSEIGNE
COLLEGE	44,32%	12,15%	30,27%	9,86%	3,40%	16,73%	11,80%	30,55%	35,71%	5,21%
LYCEE+EREA	45,08%	12,93%	29,32%	9,70%	2,97%	17,43%	12,86%	31,53%	33,52%	4,67%
Total général	44,64%	12,47%	29,87%	9,79%	3,22%	17,03%	12,26%	30,97%	34,76%	4,97%

Répartition des élèves selon la catégorie sociale par statut de l'établissement et le niveau de formation suivie

	PRIVE					PUBLIC				
	FAVORISE +	FAVORISE	MOYENNE	DEFAVORISE	NON RENSEIGNE	FAVORISE +	FAVORISE	MOYENNE	DEFAVORISE	NON RENSEIGNE
Post Bac	35,08%	12,67%	30,21%	17,12%	4,92%	19,09%	12,37%	28,30%	31,67%	8,57%
Premier cycle	44,17%	12,19%	30,29%	9,91%	3,44%	17,05%	11,95%	30,79%	35,18%	5,03%
Second degré: enseignement spécial	16,33%	8,16%	51,02%	20,41%	4,08%	2,72%	5,89%	22,55%	56,99%	11,84%
Voie GT	51,11%	12,13%	27,52%	7,12%	2,13%	22,59%	14,18%	31,73%	28,17%	3,32%
Voie Pro	26,90%	16,11%	35,84%	16,06%	5,09%	6,10%	10,30%	32,26%	45,33%	6,01%
Total général	44,64%	12,47%	29,87%	9,79%	3,22%	17,03%	12,26%	30,97%	34,76%	4,97%

Ecart filles/garçons

	Taux de réussite			Présentés	
	Filles (%)	Garçons (%)	Ecart	filles	garçons
DNB	98,4	97,2	1,1	3716	3707
ES	98,3	98,1	0,2	823	470
L	96,2	91	5,2	318	78
S	98,5	97,6	0,9	920	1051
Total voie générale	98,1	97,4	0,7	2061	1599
STD2A	100	100	0,0	51	15
STI2D	93,8	97,7	-3,9	16	174
STL	95,3	100	-4,7	43	30
HOTELLERIE	100	85,7	14,3	4	7
ST2S	96,9	100	-3,1	191	29
STMG	96,7	97,5	-0,8	270	284
Total voie technologique	96,9	97,8	-0,9	575	539
Ensemble Production	100	91	9,0	33	234
Ensemble Services	92,1	89,3	2,8	606	373
Total voie professionnelle	92,5	90	2,5	639	607



Rappels budgétaires



BOP 139

BOP: budget opérationnel de programme

Un seul budget pour tout l'enseignement privé



BOP 2015

Titre 2 : rémunérations des personnels

- Un plafond d'emplois : 4 723,21 **ETPT**
- Un plafond de masse salariale : 212 107 510€

Hors titre 2 : les crédits

- Les crédits : 27 412 553 €
 - Bourses...
 - Crédits pédagogiques
 - Forfait d'externat.
 -



Les moyens à la rentrée 2015

Permanents:

- 1^{er} degré : 1 205,92 ETPT
 - 56,5 pour les établissements spécialisés
 - 1079 pour l'élémentaire et le primaire
 - 54,5 décharges de direction

- 2nd degré : 3406,55 ETPT
 - 9,3% d'HSA
 - 7,2 ETP en décharges syndicales 1^{er} et 2nd degrés

- Rappel stagiaires:
 - 110,74 ETP, donc 55,37 ETP en moyens d'enseignement



II – Préparation de la rentrée 2016



Répartition des moyens au niveau national

680 emplois créés pour la rentrée 2016

Les principes de l'allocation des emplois:

- Les moyens accordés dans le 1^{er} degré pour poursuivre la mise en œuvre de la réforme de décharge de direction d'école
- Les moyens tiennent compte des évolutions démographiques et des redéploiements entre académies
- Les décharges afférentes à la réforme de la formation
- Les emplois proposés pour les établissements privés catholiques au titre de la réussite éducative et de la mixité

⇒ **Le 1^{er} degré : 53,5 emplois créés,** pour **4 900 élèves supplémentaires** prévus à la rentrée 2016

⇒ **Le 2nd degré : 626,5 emplois créés,** pour **12 900 élèves supplémentaires** attendus à la rentrée 2016



Les prévisions d'effectifs du 1er degré sous contrat dans l'académie de Créteil

Département	Constat 2015	$\Delta/2014$	Prévisions 2016	Δ
Seine-et-Marne	7 187	+ 192	7 260	+ 73
Seine-Saint-Denis	9 277	+ 288	9 521	+ 244
Val-de-Marne	10 701	+ 36	10 723	+ 22
Total académie	27 165	+ 516	27 504	+ 339

Les prévisions d'effectifs du 2nd degré sous contrat

	Constat 2015	Δ	Prévisions 2016	Δ
Collège et SEGPA	30 524	+ 248	31 367	+ 843
Lycées professionnels	4 143	- 76	4 172	+ 29
LGT	15 892	+ 361	16 356	+ 464
Post bac	1 910	+ 47	1 969	+ 59
Ensemble	52 469	+ 580	53 864	+ 1 395



Les emplois de l'académie de Créteil à la rentrée 2016

- **Les orientations académiques**

Prise en compte :

- de la démographie
- de la réforme du collège et de l'évolution de la carte des langues vivantes
- de l'évolution des structures (notamment les montées pédagogiques en lycée professionnel, les ouvertures de 2GT et l'évolution du doublement)

- **67,5 emplois créés à la rentrée 2016 (42 ETP en 2015):**

⇒ 2,5 en décharge de direction pour le 1^{er} degré

⇒ 65 pour le 2nd degré:

- 56 ETP en redéploiements
- 8 ETP pour le plan de la réussite éducative/mixité
- 1 ETP pour décharge de formation

- **Dont 140 ETP de stagiaires soit 70,035 ETP en moyens d'enseignement**



Le budget hors titre 2 académique

Une notification de 27 818 788 € pour 2016

⇒ Un budget en augmentation (+ 1,58% qu'en 2015) qui se traduit par:

- Une augmentation de 2,15% **des forfaits d'externat** (augmentation des effectifs)
- Une augmentation de 84,13 % **des fonds sociaux** (plan « grande mobilisation pour les valeurs de la République »)
- Une hausse de 13,91% des **crédits pédagogiques**
- Une baisse de 7,78% des **crédits de fonctionnement**
- **La notification des bourses** diminue de 10,97% , mais les crédits des bourses de seconde seront intégrés ultérieurement du fait de la rénovation des bourses de lycée.



Orientation

Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014

relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves

Effet sur les procédures d'orientation

- Le redoublement devient « exceptionnel » : il ne peut intervenir que « *pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires... avec l'accord écrit des représentants légaux... après que le conseil de classe s'est prononcé et à la suite d'une phase de dialogue avec le chef d'établissement* »
 - En fin de 6^{ème} (cycle 3) et de 4^{ème} (uniquement en 2016) : suppression des commissions d'appel (pas de redoublement sans l'accord des familles)
 - En fin de cycle 4 (3^{ème}) : les décisions d'orientation porteront sur la voie GT ou professionnelle (pas le redoublement sauf exception et accord des représentants légaux) => maintien de la commission d'appel pour les voies d'orientation
 - En fin de 2GT : les décisions d'orientation porteront sur les séries de la voie GT (pas le redoublement sauf exception et accord des représentants légaux) => maintien de la commission d'appel pour les séries.
 - Article D331-58 : « *Lorsque les parents de l'élève ou l'élève majeur n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées, ils peuvent, de droit, obtenir le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire* » => ensuite la décision d'orientation dans une série de la voie GT s'impose
- Renforce la nécessité du suivi, de l'évaluation, de l'information régulière, du dialogue et de l'accompagnement (accompagnement personnalisé, PPRE, PAP)

ATTENTION : A ce jour, aucun texte particulier d'application au privé. Donc ce décret semble s'appliquer en l'état au privé.

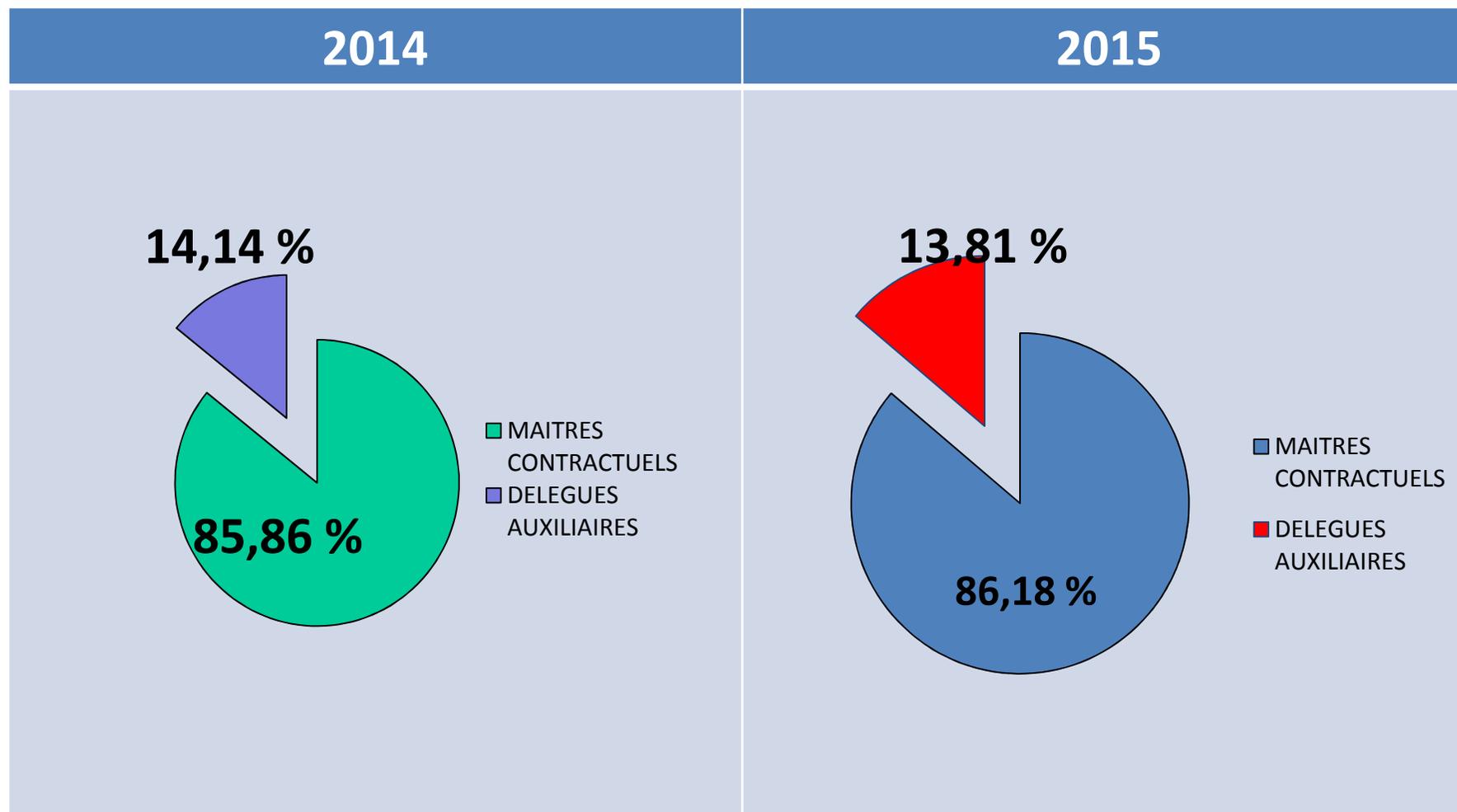
Droit à redoubler dans son établissement d'origine

- ✓ **Décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat
- ✓ **Publics concernés** : élèves ayant échoué à un examen des voies générale, professionnelle et technologique
- ✓ Droit à **accéder à une nouvelle préparation de l'examen dans l'établissement dont ils sont issus**
 - + extension du bénéfice de la conservation des notes à tous les candidats à l'examen des baccalauréats général et technologique (jusqu'à présent mesure qui ne concernait que le bac professionnel).
- ✓ **Entrée en vigueur** :
 - Accès à une nouvelle préparation de l'examen pour tous les élèves : **rentrée 2016**
 - Extension du bénéfice de la conservation des notes : **session 2016 du bac**

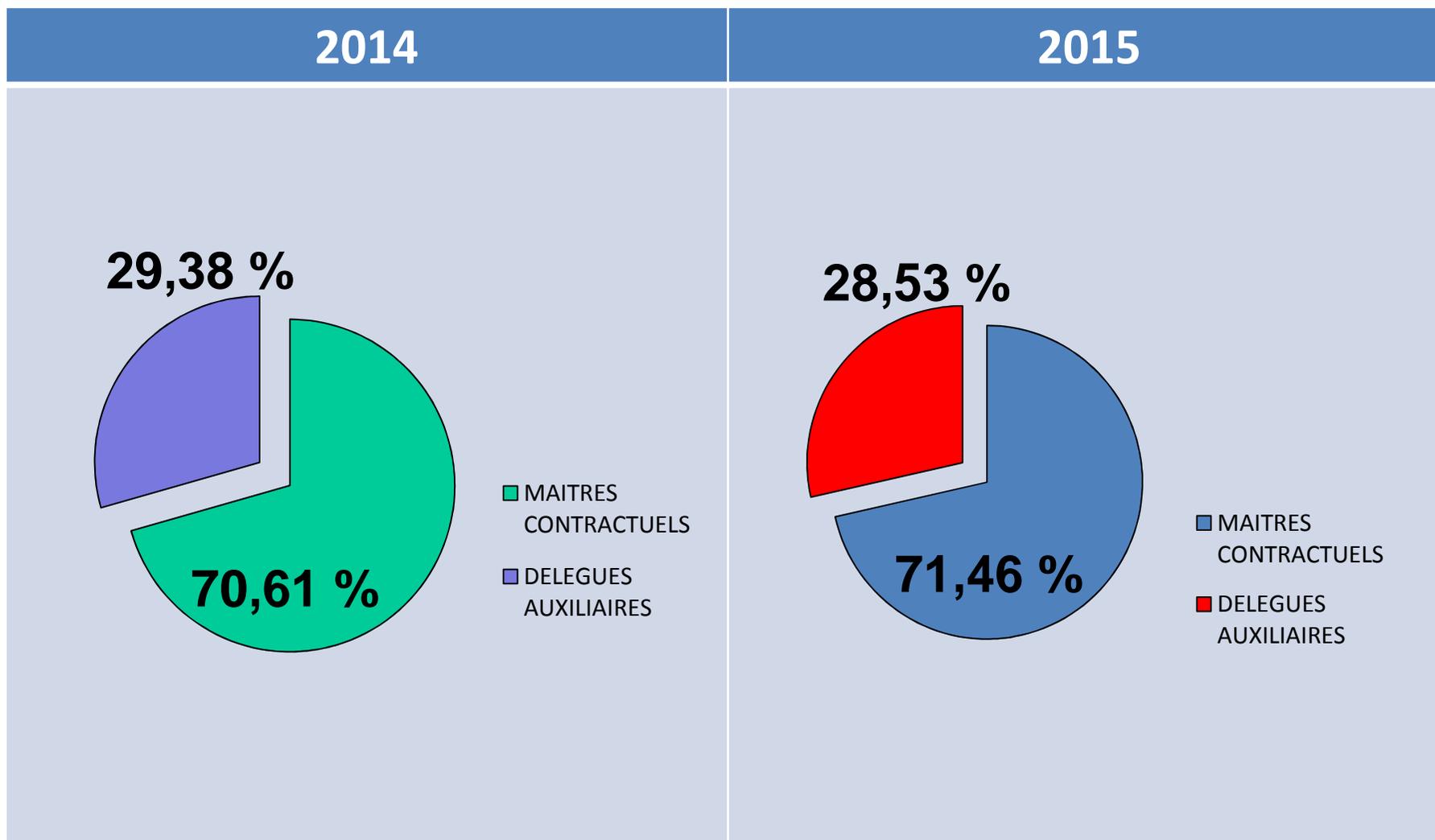


Quelques éléments sur les ressources humaines de la rentrée 2016

Rappel de la population enseignante du 1^{er} degré (2015-2016)



Rappel de la population enseignante du 2nd degré (2015-2016)





La préparation de la rentrée 2016

gestion des personnels

- **Rappel des grands équilibres du mouvement :**
 - 1^{er} degré: 300 postes ouverts au mouvement, 168 participants
 - 2nd degré: 2015 postes ouverts au mouvement, 280 participants
- ⇒ Augmentation des délégués auxiliaires
- ⇒ Augmentation des heures supplémentaires
- **140 ETP stagiaires attendus à la rentrée 2016** soit 70,035 ETP en moyens d'enseignement (pour rappel 96 ETP stagiaires au BOP initial 2015)

Le nouveau cadre de gestion des DA

CDD - CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986

Décret n° 2015-963 du 31 juillet 2015

Circulaire ministérielle n° 2015-252 du 13 août 2015

Circulaire ministérielle n° 2015-184 du 2 novembre 2015

		GRADE	INDICE	CATEGORIE	AVANCEMENT	TITRE
ANCIENNE SITUATION	1 ^{er} DEGRE	INSTIT SUPPLEANT	310	Catégorie B NON CADRE	NON	LICENCE ou titre ou diplôme équivalent
NOUVELLE SITUATION	1 ^{er} DEGRE	MA1 - MA2	321	Catégorie A NON CADRE <small>* Pas de modification du profil des cotisations</small>	OUI ANC/CHOIX	LICENCE ou titre ou diplôme équivalent
ANCIENNE SITUATION	2 nd DEGRE	MA3 –MA4	309	Catégorie B NON CADRE	OUI	LICENCE ou titre ou diplôme équivalent Ou expérience professionnelle requise pour concours interne
NOUVELLE SITUATION	2 nd DEGRE	MA1 – MA2	321	Catégorie A CADRE	OUI ANC/CHOIX	IDEM *

* Recrutement exceptionnel possible ; titre ou diplôme = 2 années d'études après le BAC ou ayant validation d'une 2^{ème} année de licence

Possibilité de classement en catégorie 1 si :

Expérience professionnelle

Rareté des candidats dans une discipline (technique par ex)

Spécificité du besoin à couvrir

Le calendrier de gestion du mouvement 2016 du 1^{er} degré

COMMISSIONS	DATES	OBSERVATIONS
Rectorat	5 mai au 24 mai	Avis des chefs d'établissements sur les vœux des maîtres depuis le 9 avril 2015
CCMI	22 juin	Réunion
Rectorat	23 juin	Envoi des avis d'affectation et des propositions aux maîtres et aux chefs d'établissement
Chefs d'établissements et maîtres	23 juin au 4 juillet	Réponse des chefs d'établissements aux propositions d'affectation des CCMI et poursuite des chaînes de mutation
Fin du mouvement	12 août 2016	

Le calendrier de gestion du mouvement 2016 du 2nd degré

COMMISSIONS	DATES	OBSERVATIONS
Chefs d'établissement	26 avril au 17 mai	Saisie des avis des chefs d'établissements sur les vœux des maîtres depuis le 9 avril
CCMA	6 juin	1ère commission mouvement
Rectorat	7 juin	Affichage des résultats sur le module et envoi des propositions CCMA d'affectation
Maîtres et chefs d'établissement	7 au 17 juin	Réponses des maîtres et des chefs d'établissements aux propositions CCMA
CCMA	30 juin	Examen des réponses aux propositions CCMA et poursuite des chaînes de mutation
5 JUILLET 2016	FIN DU MOUVEMENT	
CNA (ministère)	Après la mi-Juillet	Commission nationale d'affectation pour TOUS les prioritaires des autres académies
Rectorat	Début Juillet	Envoi aux établissements de la liste de ces prioritaires et des emplois restés vacants



IV- Les grands chantiers



Les chantiers nationaux

- La réforme du collège
- Le plan numérique
- La réforme territoriale



La réforme territoriale

- 17 régions académiques (Décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015)
- Gouvernance : le comité régional académique coordonne les politiques académiques
- Le recteur de région académique est en charge de la coordination des orientations stratégiques pour les compétences partagées avec la région
- Les recteurs conservent leur périmètre et leurs compétences de gestion

Les enjeux du Plan Numérique

- **Le Plan Numérique est au service de la réussite éducative et de la réduction des inégalités**
 - contribue au développement de pédagogies différenciées et au renforcement de l'apprentissage des fondamentaux
 - permet une meilleure implication des élèves en rendant les apprentissages plus dynamiques
- **Le Plan Numérique pose les bases d'une citoyenneté numérique**
 - favorise un usage personnel responsable d'Internet et des réseaux sociaux
 - permet d'éduquer la jeunesse à l'esprit critique à l'ère du numérique
 - permet aux jeunes de maîtriser les nouveaux modes de communication en usage dans la société



Le Plan Numérique

L'État mobilise des moyens importants pour franchir dès 2016 un cap dans le déploiement du numérique éducatif

La compétence numérique est complètement intégrée dans les nouveaux programmes applicables à la rentrée 2016

- Le numérique est intégré notamment **aux nouveaux programmes de français et mathématiques**
- Dès la 5^e, les élèves apprendront la programmation

Le développement de nouveaux usages avec la création de ressources pédagogiques numériques adaptées aux projets

- le lancement à l'automne 2015 d'une série d'appels d'offres pour la création de banques de ressources disciplinaires et d'applications mobiles
- l'ouverture à la rentrée 2016 d'un nouveau portail national de recherche et de présentation de toutes les ressources

Un effort de formation au numérique pour les équipes pédagogiques

Le Plan Numérique

L'État propose un partenariat aux collectivités territoriales pour apporter aux élèves un équipement adapté aux nouveaux usages en classe

Pour apporter aux élèves les équipements adaptés aux nouveaux usages du numérique en classe, l'État propose un partenariat équilibré

1. L'engagement de l'État sur les ressources et la formation
2. L'État assure **100 %** de la prise en charge de l'équipement pour les enseignants, soit **380 €** par enseignant
3. Pour **chaque euro investi par le département** dans l'équipement individuel mobile des élèves, l'État met un euro :
 - **équipement individuel mobile** : une subvention maximale **de 190 € par élève** (montant plafonné à 380 € par élève)
 - Par exception et s'il s'agit d'une démarche transitoire, une **subvention plafonnée à 4 000 euros maximum par classe mobile** (50 % d'un montant de dépense plafonné à 8 000 euros) à raison d'une classe mobile par division de 5^e



Poursuivre les chantiers académiques en améliorant la performance



Améliorer la performance académique

- Diminuer le redoublement à tous les niveaux en assurant un accompagnement pédagogique des élèves
- Les faire réussir aux examens (DNB et baccalauréats)
- Poursuivre l'effort sur le décrochage en cours de formation, y compris en post-bac



Réforme du collège: accompagnement et formation

- **Formation des personnes ressources** : journées de réflexion organisées par l'AFAREC les 25 novembre 2015 et 6 janvier 2016
- **Les chefs d'établissement** : sensibilisation à la réforme et réflexion sur les moyens mis en place par les direction diocésaines, intervention possible de l'AFAREC
- **Formation des enseignants référents:**
 - ✓ 2 enseignants/établissement délégués par les chefs d'établissement
 - ✓ 1 journée en mars/avril, ½ journée entre mai et juillet, ½ journée en septembre
 - ✓ Les enseignants référents travaillent avec les enseignants de leur collège selon les modalités définies par chaque collège
- **Formation en établissement :**
 - ✓ Mise en place de co-animations par les chefs d'établissement et leur équipe et les enseignants référents
 - ✓ Formation à l'initiative d'un établissement ou d'un réseau en fonction des besoins
 - ✓ Formation en Diocèse ou en région



Sécurité et établissements scolaires

Un contexte particulier depuis les attentats de janvier et de novembre 2015 :

- Vigipirate alerte attentat
- Etat d'urgence

La sécurité des élèves et des personnels, une priorité interministérielle



Sécurité et établissements scolaires

Deux phases opérationnelles dans l'académie

Phase 1 :

- Application des consignes nationales post-attentats (circulaires du 25/11 et du 4/12)
- Mise en place d'un groupe de travail académique

Phase 2 :

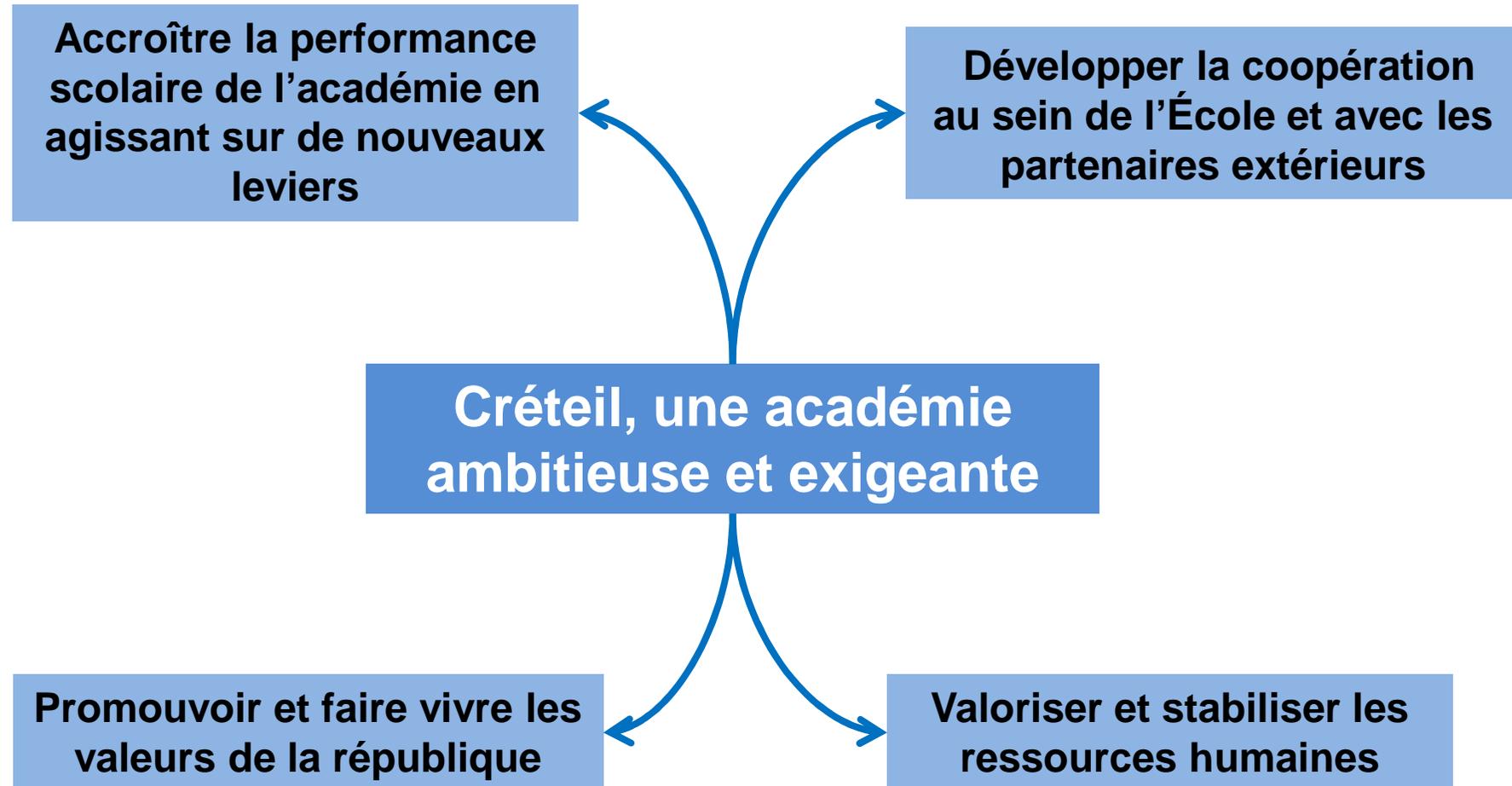
- Accompagnement des établissements scolaires et renforcement de la prévention
 - ↳ Moyens d'alerte (SMS, liste de courriels et numéro unique d'alerte en cas de crise majeure)
 - ↳ Accompagnement des diagnostics de sécurité, de la mise en œuvre des PPMS et de « l'éducation à la vigilance et aux réponses adaptées »
- Renforcement des protocoles de la cellule académique de gestion de crise suite au retour d'expérience



Le projet académique 2016-2019

Construire le projet académique 2016-2019

présentation des axes





Axe 1: Accroître la performance scolaire de l'académie en agissant sur de nouveaux leviers

Levier 1: Concevoir, généraliser et partager les outils d'analyse et de pilotage

Levier 2: Adapter l'accompagnement aux besoins identifiés

Levier 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques et faire évoluer la relation d'apprentissage

Levier 4: Concevoir l'orientation, l'affectation et l'offre de formation des élèves comme un vecteur d'équité et de réussite scolaire

Axe 2: Promouvoir et faire vivre les valeurs de la république

Levier 1 : S'approprier des valeurs communes: une déontologie à partager

Levier 2: Développer une culture de l'engagement des élèves: un apprentissage de la liberté et de la citoyenneté

Levier 3: Garantir une mise en acte cohérente des valeurs par de outils de transmission pertinents



Axe 3: Développer la coopération au sein de l'École et avec les partenaires extérieurs

Levier 1: Organiser une coopération autour de l'élève

Levier 2 : Gérer la diversité des élèves par la coopération

Levier 3 : Collaborer plus étroitement avec les partenaires de l'École

Levier 4 : Développer les outils de la coopération

Axe 4: Recruter, stabiliser et valoriser les ressources humaines

Levier 1 : Consolider la politique de recrutement, d'accueil et d'accompagnement de l'ensemble des personnels

Levier 2 : Renforcer la politique de formation initiale et continue pour mieux répondre aux besoins de l'académie

Levier 3 : Construire une politique d'encadrement en adéquation avec les enjeux académiques